

Affaires égyptiennes

Com. Motta

E. TREMBLEY
LE CAIRE
B.P. 844

Le Caire, le 16 mai 1935

STRICTEMENT PRIVEE

Monsieur le Conseiller Fédéral

Giuseppe Motta

B e r n e

*Ceci est privé, c'est
entendu avec son groupe
exclusif de mes amis
faire un groupe*

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Monsieur Gasche, (président du Siège d'Alexan-
drie de la Commission Commerciale Suisse) et moi-même, nous per-
mettons de nous adresser à vous d'une façon toute personnelle
afin d'attirer votre attention sur les considérations suivantes.

Nous tenons cependant, dès le début, à insister sur le fait
que, bien que nous ayons le sentiment très net que notre point
de vue est partagé par plusieurs de nos compatriotes, c'est à
titre purement privé que nous nous adressons à vous. Le sujet
de cette lettre n'aurait su, en effet, faire l'objet d'une dis-
cussion publique permettant de recueillir l'avis de chacun.

Nous croyons savoir que l'intention du Dépar-
tement Politique serait de confier, à partir de l'automne pro-
chain, la gestion de la nouvelle Légation de Suisse en Egypte à
un Chargé d'affaires, tandis que le Ministre en titre séjourne-
rait à Ankara et ne viendrait au Caire qu'à de très rares inter-
valles, principalement lorsqu'il y aurait lieu de représenter
la Suisse à l'occasion de quelque cérémonie importante où la
courtoisie internationale rendrait ce déplacement indispensable.

*M. Bonin
n'adhère
pour y avoir compris
de la part, donc la
satisfaction au sein
des autres (Bureau)
24 25
S*



E. TREMBLEY
LE CAIRE
B.P. 844

Monsieur le Conseiller Fédéral Motta.
B e r n e. 16/5/35

Nous ne devons pas vous cacher, Monsieur le Conseiller Fédéral, que cette solution nous est une grande déception et qu'elle ne nous semble pas du tout tenir compte des nécessités de la situation actuelle.

Nous nous empressons de déclarer, avant toute autre chose, qu'il ne s'agit ici, en aucune manière, de la personnalité, des qualités réciproques, des capacités respectives, ni du Ministre, ni du Chargé d'affaires. Nous n'envisageons qu'une seule chose: le titre de celui qui, à titre permanent, sera chargé de la gestion de la Légation et le prestige qui s'y attache. Notre Légation, toute jeune, toute nouvelle, représentante d'un petit pays sans droits directs aux privilèges capitulaires doit, dès sa création, s'affirmer avec vigueur, s'imposer à l'attention, tant du Gouvernement égyptien que des organismes diplomatiques étrangers; son titulaire doit être armé du maximum possible de prestige, doit pouvoir parler sur le même ton que les représentants des autres puissances, être reçu sur le même pied. Sinon notre Légation viendra irrémédiablement et d'elle-même se classer parmi les représentations de deuxième ou troisième ordre. Quelle que puisse être sa valeur personnelle, un Chargé d'affaires n'aura jamais dans ce pays, où l'importance de l'étiquette est considérable, le prestige, l'autorité d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. Son travail, son action en seront d'avance dépréciés. Nous avons été agréablement surpris en constatant la fermeté avec laquelle le nouveau Ministre est intervenu récemment en

E. TREMBLEY
LE CAIRE
B.P. 844

Monsieur le Conseiller Fédéral Motta
B e r n e 16/5/35

plusieurs occasions, par des notes énergiques, dont l'effet (nous connaissons trop bien le pays pour en douter) ne pourrait être le même, émanant d'un simple Chargé d'affaires, agent d'un titulaire officiel lointain. Il y a là une question de psychologie locale d'une importance capitale dont ne pas tenir compte serait une grave erreur. Nous intercédons auprès de vous, Monsieur le Conseiller Fédéral, de toute notre force, de toute l'autorité que peut nous donner le soin, l'attention avec lesquels nous avons, durant beaucoup d'années, surveillé ou défendu les intérêts suisses en Egypte, pour que cette erreur ne soit pas commise.

Selon nous, une Légation pourvue d'un titulaire permanent portant le titre de Ministre eut été la meilleure solution pour la sauvegarde de nos intérêts en Egypte. Des considérations financières l'ayant malheureusement écartée, il devient indispensable d'obtenir le maximum possible de rendement d'une organisation partagée avec Ankara. Pour cela, nous estimons qu'il est absolument nécessaire que le Ministre séjourne au Caire une partie de l'année, de décembre à fin avril, le Chargé d'affaires n'assumant la gérance de la Légation que pendant le reste de l'année. C'est là, à notre avis, un strict minimum, au-dessous duquel on ne saurait aller sans compromettre l'oeuvre commencée, et probablement gaspiller assez inutilement les crédits accordés à la nouvelle Légation.

E. TREMBLEY
LE CAIRE
B.P. 844

Monsieur le Conseiller Fédéral Motta. - Berne

16/5/35

Un heureux hasard a voulu que notre Légation naquit au moment particulièrement opportun où l'Egypte, plus ou moins secrètement appuyée par la Grande Bretagne, cherche avec une insistance voisine de la rupture violente et unilatérale des traités, à se débarrasser des entraves capitulaires. Les déclarations gouvernementales de refus de s'incliner devant la décision des Tribunaux Mixtes pour le cas où ceux-ci ordonneraient, conformément au droit, le paiement or de la dette publique; l'incroyable décret qui vient de paraître, abolissant la clause-or dans les contrats internationaux, contrat promulgué sans aucun assentiment préalable de l'organisme judiciaire mixte, montrent de toute évidence une volonté arrêtée de briser les vitres, de créer des faits accomplis, de spéculer sur la faiblesse escomptée des puissances européennes. Cet état de choses, qui ne s'arrêtera certainement pas là, va donner lieu aux plus graves complications, à des dangers certains. Comment la Suisse y parera-t-elle, si, ne pouvant compter que sur son bon droit et l'énergie de ses protestations, elle vient, pour des raisons purement administratives, réduire une des principales armes de son représentant: son prestige diplomatique.

C'est ensuite de ces considérations que, Monsieur le Conseiller Fédéral, nous vous demandons instamment que la question sur laquelle nous venons d'attirer votre bienveillante attention, soit examinée à nouveau, à la lumière des avis qui, en

./.

E. TREMBLEY

LE CAIRE

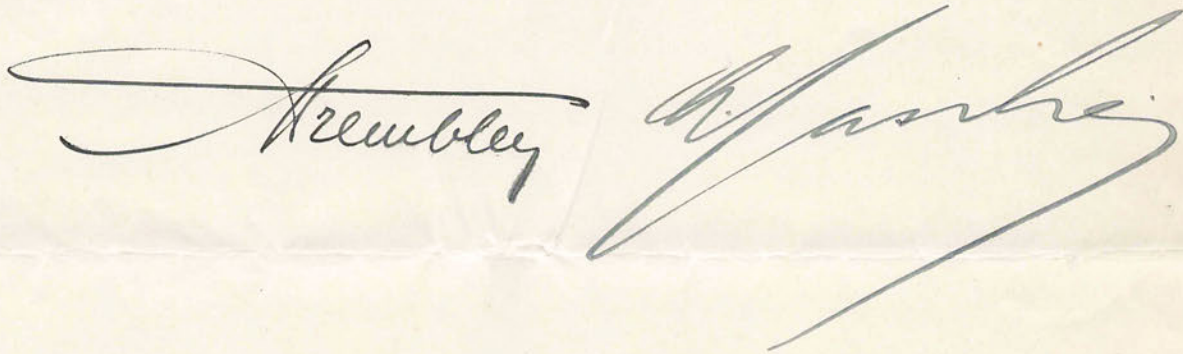
B.P. 844

Monsieur le Conseiller Fédéral Motta. Berne

16/5/35

outre du notre, pourront encore vous être donnés par tous ceux de nos compatriotes d'Egypte en lesquels vous pensez pouvoir plus particulièrement mettre votre confiance.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Conseiller Fédéral, pour vous renouveler les assurances de notre profond dévouement et de notre très haute considération.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'E. Trembley' written in a cursive style. The signature on the right is more stylized and appears to be 'H. Motta', also in cursive. The paper is aged and has a horizontal crease across the middle.